



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU 2 octobre 2026

Convocation adressée le 28 septembre 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'an deux mille vingt-six, le deux octobre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Duran, régulièrement convoqué le vingt-huit septembre deux mille vingt-six par Monsieur Ludovic LE BOULCH, Maire, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique en la salle habituelle de ses délibérations à la mairie, 2 place des Tilleuls, sous la présidence de Monsieur Ludovic LE BOULCH, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Ordre	Fonction	NOM ET PRÉNOM	Présent	Absent	Procuration
1	Maire	LE BOULCH Ludovic	X		
2	Premier adjoint	FORNER Didier	X		
3	Deuxième adjointe	BERGERON Sandra		X	
4	Troisième adjoint	PICARD Cédric	X		
5	Quatrième adjointe	BRAZZALOTTO Cathy		X	
6	Conseiller municipal	PILATI Patrick	X		
7	Conseiller municipal	AUPETIT Jean-Pierre		X	
8	Conseiller municipal	GAYE Yves	X		
9	Conseillère municipale	GAYE Brigitte	X		
10	Conseillère municipale	COSSAR POMES Sandrine	X		
11	Conseillère municipale	BACCARINO Nicole		X	
12	Conseiller municipal	NIQUILLE Cédric	X		
13	Conseillère municipale	FORNER Alexandra	X		
14	Conseillère municipale	DARQUES Elise		X	
15	Conseiller municipal	CHAPELET Romain	X		

Monsieur le Maire a constaté que le nombre de conseillers municipaux présents était de 10, soit 10 votants.

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), Madame Alexandra FORNER a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT), puis Monsieur le Maire a procédé

à la lecture de l'ordre du jour.

1 VIE MUNICIPALE

- 1.1 Approbation PV du conseil du 14 septembre 2026
- 1.2 Compte-rendu décision n°13

2 GESTION DU TERRITOIRE

- 2.1 Choix entreprise marché public « sécurisation entrée village »

3 PILOTAGE & RESSOURCES

- 3.1 Pas de point à l'ordre du jour

4 CADRE DE VIE

- 4.1 Pas de point à l'ordre du jour

5 VIE LOCALE

- 5.1 Pas de point à l'ordre du jour

6 SIIS & PETITE ENFANCE

- 6.1 Pas de point à l'ordre du jour

7 QUESTIONS DIVERSES

1 VIE MUNICIPALE

1.1 Procès-verbal de la séance du 14 septembre 2026

Après lecture, le PV de la dernière séance est validé à l'unanimité.

1.2 Compte-rendu décision 13

Conformément à l'article L2122-23 du code général des Collectivités Territoriales, M. le maire rend compte des décisions suivantes prises par délégation de pouvoir selon délibération n°20 du 20 mars 2026 :

21 septembre 2026 décision n°13 :

En modification de la décision n°11 du 20 juillet 2026, décision d'appliquer les tarifs modifiés suivant pour la location de la salle polyvalente 6 rue Louis Aragon :

Particuliers	Associations	ENTREPRISES
Location uniquement en fin de semaine (vendredi 16h au lundi 8h30)	(uniquement grande salle)	
Habitants de Duran Petite salle : 300 € Salle complète : 600 €	Associations domiciliées à Duran La mise à disposition de la salle est gratuite pour les associations qui proposent des activités avec entrée libre. Si entrée payante (en sus des adhésions) : forfait journée 8h de 120€ (15€ / h)	Forfait journée ; 1000 € (de 8h30 à 18h30) Forfait fin de semaine

Extérieurs à Duran Petite salle : 600 € Salle complète : 1 200 €	Associations extérieures à Duran Quelle que soit l'activité : Forfait journée 160€ (20€ / h)	1800€ (du vendredi 16h au lundi 8h30)
Forfait ménage : 200 € (sur demande)		
Toute autre demande sera étudiée au cas par cas et accordée sur demande de M. le maire		

2 GESTION DU TERRITOIRE

2.1 Marché public pour sécurisation «entrée village »

M. le maire indique que le projet de sécurisation de l'entrée du village, approuvé en conseil municipal le 19 mai 2026, entre dans sa phase active.

Ce projet dont le montant reste en deçà des 100 000€ HT ne nécessite pas la mise en place d'une procédure adaptée pour la passation du marché. Il a été néanmoins décidé de mettre en place des documents afin de préciser les besoins de la commune (acte d'engagement, fiche de détail quantitatif estimatif, plan d'avant-projet).

Ce dossier a été soumis à 3 entreprises : SPIE Batignolles Malet, Nartet et Carrère.

La consultation s'est déroulée du 3 au 30 septembre 2026.

Les trois entreprises ont retourné une proposition, dont le détail récapitulatif suit :

Entreprise	Visite sur site	Dossier de réponse	Offre de prix
SAS Carrère	non	complet	112 838€ HT
SPIE Batignolles Malet	oui	complet	99 998€ HT
Nartet Gascogne	non	incomplet	108 725€ HT

Au vu des offres proposés, la notation suivante est établie :

Entreprise	Prix	Valeur technique	Performance environnementale	total
SAS Carrère	44,3	45	0	89,3
SPIE Batignolles Malet	50	45	5	100
Nartet Gascogne	46	0	0	46

Il est donc proposé au conseil municipal de retenir l'offre de SPIE Batignolles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité (10 voix pour, 0 contre, 0 abstention) le choix de l'entreprise SPIE Batignolles Malet pour la réalisation des travaux de sécurisation de l'entrée du village et autorise M. le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

Décision validée par délibération n°53.

3 PILOTAGE & RESSOURCES

Pas de point à l'ordre du jour

4 CADRE DE VIE

Pas de point à l'ordre du jour

5 VIE LOCALE

Pas de point à l'ordre du jour

6 SIIS & PETITE ENFANCE

Pas de point à l'ordre du jour

7 QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 19h30.

Récapitulatif des délibérations prises lors de cette séance

N°53 : Attribution travaux entrée village

La secrétaire, Sandra BERGERON

Le président, Ludovic LE BOULCH